

**M. Hal Herbert (Vaudreuil)** demande à présenter le projet de loi C-689, tendant à changer le nom de la circonscription électorale de Vaudreuil.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

### LA LOI RELATIVE AUX ENQUÊTES SUR LES COALITIONS

#### MODIFICATION CONCERNANT LES FRANCHISES SPORTIVES

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Madame le Président, je demande également le consentement unanime de la Chambre pour présenter mon projet de loi.

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. Hnatyshyn** demande à présenter le projet de loi C-690, tendant à modifier la loi relative aux enquêtes sur les coalitions (licences sportives).

—Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui un projet de loi modifiant la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. La Chambre se souviendra que le 20 mai 1982 le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet) a fait ouvrir à ma demande une enquête au titre des coalitions sur le refus opposé par le Conseil des gouverneurs de la LNH de transférer les Blues de Saint-Louis à Saskatoon; en suite de quoi la Commission sur les pratiques restrictives du commerce va tenir audience le 12 juillet 1983.

J'ai des doutes quand aux «muscles» de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions et à son application à l'octroi, au transfert et à l'exploitation des licences sportives. Ces matières sont expressément exclues de l'article de cette loi qui porte sur la liberté des échanges. Ce projet de loi remédierait à ce problème et il y a lieu d'espérer qu'il empêcherait une ligue sportive professionnelle de limiter de façon déraisonnable le transfert d'une licence, spécialement quand c'est contraire à notre intérêt national.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

### FINANCES, COMMERCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES

#### MANDAT AU COMITÉ PERMANENT DE RÉVISER LES IMPÔTS DES PETITES ENTREPRISES

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, des pourparlers ont eu lieu avec les représentants des autres partis au sujet de trois motions et je crois que l'on s'entend pour les adopter sans débat.

### Motions

La première concerne l'imposition des petites entreprises. Il s'agit d'un ordre de renvoi.

Il est ordonné—Que le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques soit habilité à réviser les impôts des petites et moyennes entreprises et que le comité soit habilité à retenir les services de conseillers pour l'aider dans son travail; et

Que la Chambre donne instruction au comité d'instituer un sous-comité dudit sujet et que le sous-comité et ses membres aient le pouvoir de se déplacer d'un endroit à l'autre au Canada pendant deux semaines et de voyager à l'étranger pendant une semaine, et que ces déplacements soient seulement les jours où la Chambre ne siège pas.

(La motion est adoptée.)

#### MANDAT AU COMITÉ PERMANENT D'EXAMINER LE RAPPORT SUR LE STATUT DES FILIALES DE BANQUES ÉTRANGÈRES

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, la motion suivante, qui concerne le statut des filiales de banques étrangères, est aussi un ordre de renvoi.

Il est ordonné—Que le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques soit habilité à examiner le rapport à l'intention du Parlement, en date du 31 mai 1983, préparé par l'Inspecteur général des banques et intitulé: «Le statut des filiales de banques étrangères», et à indiquer dans son rapport si la conjoncture a suffisamment évolué depuis l'adoption de la loi actuelle sur les banques pour justifier un relèvement du plafond de huit pour cent précisé au paragraphe 302(7) de la loi sur les banques et, dans l'affirmative, à indiquer l'importance de l'augmentation proposée; et

Que le comité soit habilité à retenir les services de conseillers pour l'aider dans son travail.

(La motion est adoptée.)

#### RENOI AU COMITÉ PERMANENT DE MOTIONS DE VOIES ET MOYENS

**M. David Smith (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, j'ai un autre ordre de renvoi qui se rapporte à des motions de voies et moyens.

Il est ordonné—Que les avis de motion de voies et moyens visant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu et les Règles de 1971 concernant l'application de l'impôt sur le revenu, déposés à la Chambre le 19 avril 1983, soient renvoyés au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, et que le comité fasse rapport de ses constatations au plus tard le 30 septembre 1983, à condition que, si la Chambre ne siège pas lorsque le rapport sera terminé, le rapport puisse être déposé auprès du greffier de la Chambre et soit réputé avoir été déposé sur le Bureau.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

● (1520)

### LES TRANSPORTS

#### ADOPTION DU 16<sup>e</sup> RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Madame le Président, je voudrais demander l'adoption du